



REPUBLIQUE FRANÇAISE  
DEPARTEMENT DU CHER – ARRONDISSEMENT DE VIERZON

## DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

### SEANCE DU 07 mars 2023

Date de convocation :  
28 février 2023

Nombre de Conseillers :  
En Exercice : 29  
Présents : 26  
Pouvoirs : 0  
Excusés ou absents : 3

Date d'affichage :  
28 février 2023

L'an deux mil vingt-trois, le sept mars, à 18H30 le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie, salle du Conseil Municipal en séance publique sous la Présidence de Monsieur SALAK, Maire en exercice.

Étaient présents : M. SALAK, Mme FOURNIER, M. JOLY, Mme CLEMENT, M. GATTEFIN, Mme HUBERT, M. BLIAUT, Mme VAN DE WALLE, Mme HOUARD, M. GEIGER, Mme MARGUERITAT, M. PATIN, M. BOUCHONNET, Mme BROSSIER, Mme THIAULT, Mme LEFEBVRE, M. MEUNIER, M. GRANGETAS, Mme PIGEAT, Mme BUREAU, Mme FERNANDES, M. BAUGÉ, M. DA ROCHA, M. KOCH, Mme DUFOURT et M. FABRE.

Avait donné pouvoir :

Étaient absents ou excusés : M. MATEU, M. DEBROYE et Mme KOBYLANSKA-BAUDU.

Le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

Mme HOUARD Annie a été élue pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

---

### 020-2023 – ATELIERS « DECOR POUR TOUS »

#### 7.1.8. Tarifs

Mme HUBERT présente ce dossier

Dans le cadre du label « Accueil vélo » dont l'un des critères est la personnalisation de l'accueil, le Pôle de la Porcelaine met en place un atelier décor à destination plus spécifiquement des vélos touristes mais ouvert à tous les visiteurs.

Pour cet atelier, un objet en porcelaine déclassé, des peintures, ainsi que des modèles de décor sont mis à disposition. Les visiteurs pourront ainsi repartir avec un souvenir de leur passage à Mehun-sur-Yèvre.

Afin d'organiser cet atelier dans les meilleures conditions, la présence de deux saisonniers sur place est nécessaire c'est pourquoi cette animation ne sera mise en place que le week-end en mai-juin-septembre et les après-midi en juillet et en août.

Cette animation pourrait être proposée au prix de 10,00€ par personne

Vu l'avis favorable de la commission « Culture, Tourisme, Manifestations, Communication, Enseignement Artistique » du 23 février 2023,

Vu l'avis favorable de la commission municipale « finances » du 27 février 2023,

Le Conseil Municipal, après débat et à l'unanimité, fixe le tarif de cette animation à 10€ par personne.

**Le Maire,**



**Jean-Louis SALAK**

**La secrétaire de Séance,**



**Annie HOUARD**

La présente délibération est susceptible de faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois, à compter de sa publication, par voie postale : 28 Rue de la Bretonnerie, 45057 Orléans ou par l'application Télérecours : <https://citoyens.telerecours.fr>

**Date de mise en ligne sur le site de la Commune : 14 / 03 / 2023**